



Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche en Nouvelle Aquitaine (PROEPP)

Introduction

A travers le Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP), la Région Nouvelle Aquitaine décline les ambitions de la politique européenne en faveur du développement des ports de pêche, halles à marée et sites de débarquement, à l'échelle régionale pour la période 2014-2020. Ainsi, le PROEPP répond aux enjeux régionaux et aux priorités d'investissements qui feront l'objet des financements de l'Europe via le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et de la Région.

L'élaboration du PROEPP s'inscrit parallèlement dans le contexte de la loi NOTRe, et en particulier dans le cadre de la nouvelle délimitation des Régions. Au 1^{er} janvier 2016, la Région Nouvelle Aquitaine devient la seconde région maritime française et se doit d'appréhender et d'accompagner une nouvelle dynamique de façade, en lien étroit avec les acteurs historiquement présents sur les anciens territoires.

Le PROEPP s'écrit donc dans un cadre collaboratif, associant les partenaires régionaux, propriétaires et gestionnaires de six ports de pêche de Nouvelle-Aquitaine.

Table des matières

Introduction.....	2
1 Cadre d'élaboration du PROEPP.....	4
1.1 Contexte et ambition du PROEPP.....	4
1.2 Objectifs stratégiques et maquette financière pour la Région Nouvelle Aquitaine	5
1.3 Principes d'élaboration du PROEPP en Nouvelle Aquitaine.....	5
2 Etat des lieux et diagnostic.....	6
2.1 Chiffres clés de la filière pêche en Nouvelle Aquitaine.....	6
2.2 Atouts, faiblesses, opportunités, menaces par port de pêche	7
3 Stratégie pour la façade Nouvelle Aquitaine.....	11
3.1 Enjeux à l'échelle régionale.....	11
3.2 Identification des besoins prioritaires.....	11
3.3 Mutualisations et complémentarités à développer entre ports de pêche	12
4 Investissements éligibles dans le cadre du FEAMP Nouvelle Aquitaine	13
4.1 Rappel des bénéficiaires, taux d'aides et priorités d'investissements du PO FEAMP pour les sous-mesures 43.1 et 43.2 ouvertes en Nouvelle Aquitaine	13
4.2 Investissements éligibles retenus en Nouvelle-Aquitaine	15
4.3 Investissements inéligibles retenus en Nouvelle-Aquitaine	16
4.4 Barème régional de sélection.....	17
Annexe 1 : Article 43 FEAMP pour les ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris.....	18
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des points de débarquements du décret 89-273 dans la DIRM SA	19
Annexe 4 : Cadre méthodologique de la mesure régionale FEAMP 43	21
Annexe 5 : Prévisionnel d'investissements par port de pêche sur la programmation	22
Annexe 6 : Contacts autorités portuaires et gestionnaires des 6 ports de pêche de Nouvelle-Aquitaine	27

1 Cadre d'élaboration du PROEPP

1.1 Contexte et ambition du PROEPP

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), à travers l'article 43 dédié aux « ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris »¹, permet de soutenir les investissements qui améliorent la qualité, le contrôle et la traçabilité des produits débarqués, qui contribuent à l'efficacité énergétique et améliorent la protection environnementale, la sécurité et les conditions de travail (43.1), qui facilitent le respect de l'obligation de débarquer toutes les captures (43.2) ainsi que les constructions et abris qui renforcent la sécurité des pêcheurs (43.3).

Pour répondre à la demande communautaire d'inscrire l'intervention du FEAMP dans une rationalisation de l'organisation des points de débarquement, le Programme Opérationnel du FEAMP pour la France a précisé ces objectifs. Il affirme que la compétitivité des entreprises de pêche et des activités complémentaires nécessite une optimisation de l'organisation et des infrastructures portuaires régionales. Pour y parvenir, les priorités suivantes ont été fixées :

- Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage) (43.1) ;
- En Manche-Atlantique, en Languedoc-Roussillon, en Guyane, à la Réunion et à Saint Martin, prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie (43.2) ;
- Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement (43.1) ;
- Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche, notamment par la construction de nouveaux ouvrages d'abri dans les RUP (hors Guyane) (43.1, 43.3).

Le Programme Opérationnel du FEAMP pour la France prévoit également que la mesure 43 soit régionalisée pour mieux répondre aux enjeux locaux de développement durable. Cette mesure a ainsi été confiée aux Régions en délégation de gestion, au même titre que l'ensemble des mesures à vocation économique et territoriale. A ce titre, les Régions, en concertation avec le partenariat, ont la responsabilité d'élaborer des plans régionaux d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) afin de définir la stratégie régionale d'optimisation des infrastructures portuaires (ici entendues comme l'ensemble des ouvrages maritimes et terrestres, des bâtiments, installations et équipements à caractère collectif contribuant aux services portuaires et à l'activité économique de la filière) et d'encouragement à des synergies interportuaires.

Sur la base d'un diagnostic, le PROEPP a donc pour objectif de guider la mise en œuvre de la mesure 43, à travers la définition de priorités d'investissement qui répondent aux objectifs d'optimisation et d'organisation des infrastructures portuaires à l'échelle régionale.

Compte tenu de l'enveloppe régionale FEAMP disponible (5,24 millions euros pour la période 2014-2020) et au regard des besoins prévisionnels d'investissement des ports de pêche de la Région, le

¹ Voir Annexe 1

PROEPP servira également de base pour établir un barème régional concerté de sélection répondant aux enjeux régionaux et aux besoins de chaque port.

1.2 Objectifs stratégiques et maquette financière pour la Région Nouvelle Aquitaine

Dans le Programme Opérationnel du FEAMP, la Région Nouvelle Aquitaine a indiqué cibler son intervention sur les articles 43.1 et 43.2 (l'article 43.3 dédié à la construction de nouveaux ouvrages d'abri est en effet réservé aux Régions ultrapériphériques). Elle entend ainsi :

- Soutenir les investissements des halles à marée, des sites de débarquement et des abris permettant d'améliorer la prise en charge des produits aux fins de valoriser la qualité assurée par le producteur, d'en assurer la traçabilité, d'améliorer l'efficacité énergétique de la place portuaire halieutique, de réduire l'incidence de ces activités sur l'environnement, de favoriser l'attractivité des métiers en améliorant les conditions de travail et de sécurité (article 43.1) ;
- Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie aux fins de favoriser le respect de l'obligation de débarquer toutes les captures, la valorisation de la partie sous-utilisée des captures (article 43.2) ;

La maquette financière FEAMP pour la Région Nouvelle Aquitaine, telle qu'indiquée dans la version 3 décembre 2015 du Programme Opérationnel du FEAMP, alloue près de 20% de son enveloppe aux ports de pêche, soit 5,24 millions d'euros, répartis ainsi :

OT	Article FEAMP	Intitulé de la mesure	Enveloppe FEAMP Région Nouvelle Aquitaine
<i>Rappel Mesures Développement Durable (hors Assistance Technique)</i>			26 638 793 €
Priorité 1 : Développement durable de la Pêche			
OT3	43.1	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris : qualité, contrôle, traçabilité, efficacité énergétique, environnement, sécurité	3 506 667 €
OT6	43.2	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris : obligation de débarquement	1 733 333 €
OT3	43.3	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris : construction ou de modernisation des abris	0 €
TOTAL	43	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	5 240 000 €

1.3 Principes d'élaboration du PROEPP en Nouvelle Aquitaine

Ce document est le fruit d'un travail concerté avec les autorités portuaires et les concessionnaires des ports de la Région Nouvelle Aquitaine dans le but de définir les enjeux, les besoins et les priorités d'investissement pour le développement futur des ports de pêche en lien avec les activités de pêche, de commercialisation et de transformation des produits de la mer.

Le diagnostic des ports a été préparé par les Départements, autorités portuaires des 6 ports de pêche de la Région, en lien étroit avec les concessionnaires de chacun des ports.

L'identification des enjeux à l'échelle de la façade Nouvelle Aquitaine a été élaborée de concert.

Compte tenu de la diversité des situations locales en termes de flotte de navires, statut, équipements, représentations des métiers de la pêche, les besoins spécifiques à chaque port ont ensuite été identifiés, conduisant à retenir les priorités d'investissement éligibles à un financement européen et régional en Nouvelle Aquitaine.

2 Etat des lieux et diagnostic

2.1 Chiffres clés de la filière pêche en Nouvelle Aquitaine

- 2^{ème} Région maritime française (720 km de côte) ;
- 6 ports de pêche (Chef de Baie à La Rochelle, La Cotinière, Royan, Arcachon, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure) ;
- 5 criées (Chef de Baie à La Rochelle, La Cotinière à Saint-Pierre d'Oléron, Royan, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure) ;
- De nombreux points de débarquement ;
- 1500 marins (13 % du total métropolitain) ;
- 500 navires de pêche (59% de navires de 6 à 12 mètres) ;
- En 2015, 21 332 tonnes de poissons débarqués sur les 5 criées (10.7% de la production française) pour une valeur de plus de 97 M€ (14.7 % de la production française) due à des espèces nobles à forte valeur ajoutée (sole, bar) ;
- Types de pêche pratiqués :
 - o Petite pêche (sortie en mer < 1 jour) : 67 % ;
 - o Pêche côtière (1 à 4 jours) : 24 % ;
 - o Pêche au large (5 à 20 jours) et Grande pêche (> 20 jours) : 9 % ;
- Métiers pratiqués :
 - o Chalutiers (1/3 des navires) ;
 - o Ligneurs et caseyeurs (1/3) ;
 - o Métiers polyvalents (1/3) ;
- Principales espèces débarquées dans la Région Nouvelle Aquitaine (source FranceAgriMer) :

En Valeur en 2015 :	En volume en 2015
Merlu : 23 M€	Merlu : 7,6 kT
Sole : 16 M€	Seiches : 1,7 kT
Bar : 8 M€	Sole : 1,3 kT
Seiches : 6 M€	Baudroie : 0,9 kT
Calmar : 5 M€	Calmar : 0,7 kT

Avec des spécificités géographiques, à Saint-Jean-de-Luz, les débarquements sont boostés par les captures des palangriers franco-espagnols (merlu, germon, thon rouge, bonite...), également présentes, mais à moindre niveau, dans les criées de la Cotinière et La Rochelle. Arcachon est plus spécialisé sur les espèces intra-bassin telle que la sole et la seiche. Royan se spécialise sur des espèces côtières, la sole, le maigre et le bar. La Cotinière réalise ses plus gros tonnages à travers sa flottille de petits chalutiers : seiches, baudroies, soles, calmars et merlus.

La Rochelle est également une place de marché intéressante pour les seiches, le merlu, le maigre, le cabillaud et les calmars.

2.2 Atouts, faiblesses, opportunités, menaces par port de pêche

La Région Nouvelle Aquitaine compte six ports de pêche principaux, 3 au Nord du territoire, La Cotinière, Chef de baie à La Rochelle et Royan, un au Sud : Saint-Jean-de-Luz/Ciboure et deux le long de la façade Atlantique : Arcachon et Hendaye (seul des six à ne pas disposer de criée) et de nombreux points de débarquement.

Diversité en matière de propriété et de gestion, de profil de la flotte attachée, d'équipements : à partir d'un état des lieux détaillé par port, il est présenté ci-après une synthèse des principales caractéristiques des six ports principaux et le résultat de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de chacun

Tableau 1 Présentation synthétique des 6 ports de pêche de Nouvelle Aquitaine

	Activité	Propriétaire/ Concédant	Type de gestion du port	Poids économique du port de pêche/conchylicole
Port de Chef de Baie - La Rochelle	Pêche / Conchyliculture	Département de Charente- Maritime	Concession (1994-2044) à la CCI La Rochelle, sous- concédé à un syndicat mixte (CCI de La Rochelle et CDA de la Rochelle)	169 navires de pêche dont 84 constituant la flotte de pêche locale 27 navires conchylicoles à l'année 45 navires de pêche pratiquant des bases avancées 87 acheteurs en criée (2015) Première plateforme de transformation des produits de la mer en Charente- Maritime Criée (2015) : 2 443 tonnes / 11.4 M€ / P.M : 4.65 €/kg (source : annuaire 2016 des Halles à marée)
Port de La Cotinière	Pêche	Département de Charente- Maritime	Concession (1978-2018) à la Commune de St Pierre d'Oléron	90 navires de pêche 30 navires extérieurs (source : rapport annuel du délégué 2015) 120 acheteurs en criée Criée (2016) : 5 293 tonnes / 25.2 M€ / P.M : 4.76 €/kg (source : annuaire 2016 des Halles à marée)

	Activité	Propriétaire/ Concédant	Type de gestion du port	Poids économique du port de pêche/conchylicole
Port de Royan	Pêche / commerce / plaisance	Département de Charente- Maritime	Concession (1963-2017) à la Commune de Royan	927 navires de plaisance (1030 emplacements disponibles) 33 navires de pêche 6 navires à passagers (source : rapport annuel du délégataire 2015) 64 acheteurs en criée Criée (2015) : 890 tonnes / 8.2 M€ / P.M : 9.21 €/kg (source : annuaire 2016 des Halles à marée)
Port d'Arcachon	Pêche / plaisance	Etat, mise à disposition de la Commune d'Arcachon (à compter du 01/01/2017)	Gestion sous-traitée à la Régie du Port d'Arcachon (EPIC) (à compter du 01/01/2017) Gestion d'outillages publics sous-traitée à des organisations professionnelles (ex : carburant et glace à une coopérative)	115 navires de pêche 19 entreprises de pêche vendant en criée 14 agents de droit privé 46 acheteurs en criée Criée (2015) : 2 255 tonnes / 15.13 M€ / P.M : 6.71 €/kg (source : annuaire 2016 des Halles à marée)
Port d'Hendaye	Pêche / plaisance	Département des Pyrénées-Atlantiques	Concédée à la commune d'Hendaye	7 navires de pêche Pas de criée
Port de Saint-Jean de Luz/Ciboure	Pêche / commerce / plaisance	Département des Pyrénées-Atlantiques	Concession de 20 ans (2007-2026) à la CCI Bayonne Pays Basque Gestion d'outillages publics sous-traitée à des organisations professionnelles (ex : criée à une association, carburant à une coopérative)	35 navires de pêche 61 entreprises de pêche vendant en criée 82 acheteurs en criée Criée (2015) : 10 355 tonnes / 32.91 M€ / P.M : 3.18 €/kg (source : annuaire 2016 des Halles à marée)

Tableau 2 Analyse AFOM des 6 ports de pêche de Nouvelle Aquitaine

	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
LA ROCHELLE CHEF DE BAIE	<ul style="list-style-type: none"> -Plan d'eau équipé et accessible 24h/24 unique dans la région Plateforme portuaire occupée à 100% de sa capacité -Présence d'un important pôle logistique et de mareyage -Ouvrages de protection maritime récents (digues) -Présence d'une cellule commerciale (apports extérieurs) 	<ul style="list-style-type: none"> -Superstructures surdimensionnées (criée) induisant des charges de structure importantes ayant conduit à un déficit d'exploitation récurrent -Manque de solidarité portuaire (« esprit de communauté ») -Eloignement du centre de La Rochelle -Terrains non valorisés (zones de friches) 	<ul style="list-style-type: none"> -Fort potentiel économique de développement (activités mytilicole, pêche, plaisance, tourisme..) -Projet d'installation d'un port à sec à court terme (2017) -Espaces fonciers disponibles -Situation géographique (La Rochelle) -Evolution de la compétence portuaire -Axes routiers favorables -Cellule commerciale en développement -base arrière pour éolien offshore avec EDF énergie nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution du nombre de navires hauturiers -Travaux à prévoir de maintenance des superstructures (criée) -Risque de diminution des fonds publics couvrant actuellement les déficits d'exploitation
LA COTINIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> -Volumes et chiffres d'affaires de la criée -Dynamique de la communauté portuaire (« esprit cotinard ») -Marges d'exploitations positives et bonne gestion -Présence d'un pôle de mareyage -Equipements du terre-plein technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Port à échouage -Conditions difficile d'accès nautique -Espace de terre-pleins portuaires restreint -Accès par voie routière difficile (saison estivale notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> -Projet de réaménagement et d'agrandissement du port -Evolution de la compétence portuaire -Projet de création d'un parc éolien offshore 	<ul style="list-style-type: none"> -Agrément sanitaire avec maîtrise des risques satisfaisants -Vétusté des locaux -Sous-dimensionnement de la criée
ROYAN	<ul style="list-style-type: none"> -Traitement d'espèces nobles bien valorisées (prix au kg le plus élevé des criées françaises) -Marché de niche -Criée adaptée aux volumes traités -Port multi-activités garantissant son équilibre financier 	<ul style="list-style-type: none"> -Volumes restreints -Situation géographique dans l'estuaire de la Gironde induisant des conditions hydro-sédimentaires particulières (dragages récurrents) 	<ul style="list-style-type: none"> -Projet de développement d'une activité de navires de croisières renforçant de nouveau le caractère multi-activités du port concourant à son équilibre financier -Evolution de la compétence portuaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Vieillessement des superstructures (criée), infrastructures et outils de travail portuaires -Engin de dragage défectueux
ARCACHON	<ul style="list-style-type: none"> -Port en eau 24h/24 -Débarque 365 jours/an 24h/24 -Traitement des espèces nobles -Criée bien adaptée aux volumes débarqués 	<ul style="list-style-type: none"> -Accès au bassin dangereux en hiver -Flottille vieillissante 	<ul style="list-style-type: none"> -Achat à distance en plein essor 	<ul style="list-style-type: none"> -Vieillessement de la criée et de toutes les infrastructures -Quai de chargement criée dégradé, expertise réalisée ¼ de la production rapatriée par camions
HENDAYE	<ul style="list-style-type: none"> -Espaces fonciers encore disponibles -Port en eaux profondes accessible tous temps -Zone technique avec un engin de levage 	<ul style="list-style-type: none"> -Envasement de la baie de Txingudy -Absence d'outils de débarquement et de stockage du poisson -Absence pendant des 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement du port visant en créant des synergies en termes d'outils avec le 	<ul style="list-style-type: none"> -Ne plus considérer Hendaye comme un port de pêche parce qu'il n'y a plus de criée -Développement d'autres activités

	<p>important</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présence de deux entreprises de marée sur le site 	<p>années d'une politique de confortement de la pêche et des services associés sur ce port</p> <ul style="list-style-type: none"> -Servitudes aéronautiques de l'aéroport de Fontarabie - Lourdeurs de la gestion internationale de la baie de Txingudy 	<p>port de SJL/C (zone technique et quai de débarquement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de pontons (accueil navires de pêche) -Création d'un espace de vente directe géré par la criée -Possibilité de développer la débarque de navires hauturiers avec rapatriement des produits sous criée -Etudes juridique et technique pour un dragage de la baie et du port en cours 	<p>industrialo-commerciales (DECATHLON) et de loisirs (plongée, voile, aviron, paddle, ...) au détriment de la pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conflits d'usages avec plaisance et nautisme
<p>Saint-Jean-de-Luz / Ciboure</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Volumes et CA de la criée -Diversité des métiers pratiqués et des tailles de navires -Diversité des apports et prix moyen en hausse -Equipements techniques du port et de la criée -Bon état des infrastructures portuaires et des digues de protection -De nombreux acheteurs et la proximité de marchés de consommation dynamiques (Pays-basque sud et nord, Bordeaux, Toulouse, ...) -Localisation géographique sur la route Nord (production) / Sud (consommation) du poisson et proximité de la desserte autoroutière avec des entreprises de logistiques de taille conséquente 	<ul style="list-style-type: none"> -Port enclavé en centre-ville (périmètre de monuments historiques) avec un foncier contraint et favorisant les conflits d'usage. -Accès nautique contraint pour les navires hauturiers du fait d'un envasement récurrent de l'estuaire de La Nivelle. -Accès routier contraint surtout en période estivale. -Apports dépendent principalement d'espèces pélagiques saisonnières. -Manque de régularité des apports en été avec la vente directe et le reste de l'année à cause des ventes dans d'autres ports comme Pasajes et l'arrêt d'une partie de la flottille (10/12 navires) pendant la saison de pêche de l'algue (Septembre à Mars). -Espèces peu propices à la transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> -Des collectivités publiques volontaires pour soutenir la filière -Forte volonté de valoriser les produits locaux et leur qualité -Prise de conscience de la profession pour favoriser et encourager la transmission des entreprises -Existence d'une flottille hauturière rattachée au quartier maritime de Bayonne avec laquelle il faut renforcer les liens économiques -Réflexions sur la création d'une nouvelle zone portuaire et/ou d'un centre de marée proche de l'autoroute (aménagement urbain de Ciboure) -Demande d'installation sur le port de mareyeurs qui achètent en criée -Réflexions sur le renforcement des services portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Forte dépendance à un seul armement de l'activité de la criée -Forte dépendance aux apports d'un seul armement pour certains acheteurs -Vieillesse de la flottille et déséquilibre entre les segments de flotte représentés -Taille des entreprises locales de marées dans un contexte de concentration de cette activité -Individualisme d'un certain nombre d'acteurs et difficulté à définir des objectifs communs pour la filière et le port

Autres ports et points de débarquement en Nouvelle Aquitaine (détail en Annexe 2) :

En plus des 6 ports de pêche de la Région Nouvelle-Aquitaine, il existe de nombreux points de débarquement, dont la majorité en Charente-Maritime et en Gironde, sur des ports conchylicoles et de plaisance. Certains de ces points de débarquements sont économiquement importants sur le territoire avec des tonnages débarqués élevés et des bateaux de pêche en activités toute l'année. En Gironde c'est 23 communes dans lesquelles il y a des points de débarquement à la pêche, 14 en Charente-Maritime, 1 dans les Landes, 1 dans les Pyrénées Atlantique.

3 Stratégie pour la façade Nouvelle Aquitaine

3.1 Enjeux à l'échelle régionale

D'après l'analyse AFOM des ports de pêche de la Région Nouvelle-Aquitaine, il sort que les enjeux pour les ports de pêche sont :

- Maintenir les superstructures et infrastructures en état et moderniser les infrastructures et outillages, ce qui permettra le développement économique des ports ;
- Maintenir et/ou améliorer les conditions d'accessibilité des ports dans des conditions de sécurité optimum pour les navires ;
- Optimiser la logistique portuaire ;
- Tenir compte des différents prestataires informatiques de vente, rechercher les pistes d'interconnexion interportuaires et favoriser la mise en commun d'informations (prévision des apports, prix moyens, ...) pour fluidifier et favoriser la mise en marché ;
- Homogénéiser les pratiques de qualification des produits pour la vente en criée ;
- Améliorer la qualité de la prise en charge des produits entre la débarque et la livraison aux acheteurs ;
- Rechercher des pistes de valorisation des co-produits et des produits soumis à l'obligation de débarquement, optimisation de la collecte et traitement ;
- Maintenir les flottilles dans les ports ;
- Gérer de façon optimisée la protection environnementale des milieux maritimes et notamment recherche d'un impact environnemental moindre sur le milieu (qualité de l'air, consommations d'eau et d'électricité, collecte des eaux de pluie) ;
- Trouver des solutions à la problématique de la collecte et traitement des eaux pluviales.

3.2 Identification des besoins prioritaires

- Améliorer les prévisions d'apports (bornes de pesée, équipements informatiques, logiciels d'enregistrement et transmission de données) ;
- Mettre en réseau les ports (équipements logiciels, système de vente interconnectés) ;
- Agrandir et moderniser les équipements de stockage (chambre froide, viviers, silo à glace...) ;
- Maintenir et améliorer la qualité des produits débarqués (convoyeurs, aires de lavage, machine à glace, station de pompage...) ;
- Examiner les conditions et harmonisation de qualification des produits ;

- Améliorer la prise en charge des produits entre la débarque et la livraison ;
- Prendre en compte la dimension environnementale (certification environnementale, récupération eau, tri sélectif, recyclage des déchets, économie d'énergie, biocarburant) ;
- Réaliser ou améliorer les stations de traitement et rejet eau de mer ;
- Mener une réflexion collective sur la prise en charge des produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie ;
- Adapter les infrastructures pour répondre à l'obligation de débarquement ;
- Améliorer la sécurité et les conditions de travail ;
- Moderniser et adapter les infrastructures :
 - o Criée,
 - o Zone technique,
 - o Zone de collecte et traitement eau de mer,
 - o Dragage,
 - o Quai,
 - o Terre-plein,
 - o Centrale froid et tour aéroréfrigérante,
 - o Production, stockage et distribution de Glace.

La mise aux normes, non éligible au FEAMP a été notée comme un besoin important pour les ports de pêche de la façade.

3.3 Mutualisations et complémentarités à développer entre ports de pêche

A partir d'une réflexion sur les possibilités de mutualiser les investissements à l'échelle de la façade, les ports de pêche de la façade ont décidé de définir un chef de file par thématique – au cours de la programmation le chef de file pourra être amené à changer si l'ensemble des ports de pêche de la façade en exprime le besoin :

Regroupement d'investissements sur un site unique en lien avec l'obligation de débarquement :

Chef de file : Port de La Rochelle

- Création de zones de stockage réfrigérée des captures non désirées sur chaque port
- Mise en place d'un système de collecte régionale (retour vers le Nord des camions de débarquement par voir routière ?) ;
- Choix d'un site unique de traitement et de valorisation (ex : La Rochelle, pôle de mareyage, avec l'enjeu des quantités suffisantes nécessaires pour équilibrer l'exploitation).

Mutualisation d'équipement et harmonisation de pratiques des criées en matière de TIC :

Chef de file : Port de Saint-Jean-de-Luz

- Création d'un site internet commun de prévision des apports à destination des acheteurs ;
- Création d'une interface informatique de ventes simultanées inter-criées à destination des acheteurs.

Mutualisation des moyens de rapatriement par route du poisson :

Chef de file : Port de La Cotinière

- Mise en place d'un système de mutualisation de camions des criées entre sites proches (Saint-Jean-de-Luz/Ciboure/Hendaye et Chef de Baie/La Cotinière/Royan), pourquoi pas informatisé ;
- Conduite d'une étude générale sur le parc camions (usages, circuits, coûts...).

Groupements de commandes pour petits investissements portuaires :

Chef de file : Port de Royan

- Création de groupements de commandes pour travaux et études ;
- Création de groupements de commandes pour matériels et équipements ;
- Etude des possibilités/pertinences de mutualisation avec les ports de commerce et/ou de plaisance de la Région.

Mutualisation de compétences :

- Création d'un poste commun pour l'hygiène/qualité – Port de Royan ;
- Création d'un poste commun pour l'accompagnement juridique (marchés) – Port de Royan ;
- Création d'un poste commun pour la valorisation des produits (≠ commercialisation) – à proposer aux GALPA de la Région.

4 Investissements éligibles dans le cadre du FEAMP Nouvelle Aquitaine

4.1 Rappel des bénéficiaires, taux d'aides et priorités d'investissements du PO FEAMP pour les sous-mesures 43.1 et 43.2 ouvertes en Nouvelle Aquitaine

Bénéficiaires éligibles

Le cadre méthodologique de la mesure 43 du FEAMP (approuvé CNS 26 mars 2016) retient comme bénéficiaires éligibles :

- les concessionnaires des ports de pêche, les gestionnaires des halles à marée, les concédants portuaires, autorités portuaires ;
- les entreprises privées, les organisations de pêcheurs ou autres bénéficiaires de projets collectifs, les collectivités territoriales, leurs groupements, qui portent et financent un projet, pour un usage collectif, sur le domaine public portuaire.

Intensité d'aide publique

L'intensité de l'aide publique appliquée à la mesure est de 50%, sauf exceptions réglementaires portant sur la nature des bénéficiaires ou des opérations prévues dans le règlement. Le FEAMP représente 75 % du total des aides publiques, la contrepartie nationale exigée 25%.

ODP (collectivités) (CRC, CRPMEM...); SIEG	L'opération remplit l'ensemble des critères suivants: i) elle est d'intérêt collectif; ii) elle a un bénéficiaire collectif; iii) elle présente des caractéristiques innovantes, le cas échéant, au niveau local.	L'opération est mise en œuvre par des entreprises qui ne répondent pas à la définition des PME	L'opération est mise en œuvre par des entreprises qui répondent à la définition des PME :			
			Cas général	Bénéficiaires de projets collectifs autres que les groupes d'action locale de la pêche	Organisation de producteurs, des associations d'organisations de producteurs ou d'organisations interprofessionnelles	
80 % ou 70 % (cas de porteurs de projets concernés par l'application de l'article L1111-9 du CGCT)	80 % ou 70 % (cas de porteurs de projets concernés par l'application de l'article L1111-9 du CGCT)	30 %	50 %	60 %	75 %	

Priorités d'investissements

Les priorités d'investissements sont explicitées dans le cadre méthodologique de la mesure 43. Pour mémoire, en Nouvelle Aquitaine, seules les sous-mesures 43.1 et 43.2 sont ouvertes. Ne sont donc éligibles au FEAMP que les opérations qui ont pour but de :

- Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage) (43.1) ;
- Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie (43.2) ;
- Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement (43.1) ;
- Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche (43.1).

A chacune de ces priorités correspond un principe de sélection (auquel s'ajoute le principe transversal d'optimisation des infrastructures portuaires régionales).

La précision de ces priorités d'investissements ainsi que la pondération de ces 4 principes de sélection sont définies à l'échelle régionale.

D'après l'article 43 du règlement FEAMP, ne sont pas éligibles les aides à la construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée.

Modalités de calcul des dépenses éligibles

- les investissements matériels : travaux, acquisition de bâtiments et ouvrages à usage collectif, acquisition d'équipements et de matériels à usage collectif... (base réelle) ;
- les investissements immatériels : études techniques, scientifiques, juridiques, environnementales ou économiques préalables à l'investissement (y compris frais de montage de dossier européen et frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage) (base réelle) ;
- les frais de personnel directement liés à l'opération (base réelle) ;
- les frais de restauration et logement directement liés à l'opération (base forfaitaire) ;
- les frais de déplacement directement liés à l'opération (base forfaitaire) ;

- les frais indirects, dans la mesure où ces coûts ne sont pas déjà couverts par des aides publiques (base forfaitaire de 15% des frais de personnel directement liés à l'opération).

4.2 Investissements éligibles retenus en Nouvelle-Aquitaine

Priorité nationale (cadre méthodologique 43)	Investissements retenus en Nouvelle-Aquitaine (liste fermée)	Exemples (non exhaustifs)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage) (43.1)	Équipement, matériels permettant la prévision des apports à terre et sur les bateaux non équipés de logbooks électroniques	Logiciel programme, boîtier internet embarqué, ...
	Équipement mutualisés de logistiques et de mise en réseau d'informations entre les ports	Système de ventes interconnectées, véhicule d'exploitation mutualisé entre plusieurs acteurs....
	Aménagements de locaux et équipement pour la manipulation et le stockage des produits permettant de préserver la qualité	Chambre froide, viviers, silo à glace, tour aéroréfrigérante, convoyeur, véhicule d'exploitation mutualisé entre acteurs...
	Équipements améliorant le tri et démarches favorisant l'harmonisation des pratiques entre halles à marées	Calibreuse à poissons...
	Infrastructures, aménagements de locaux, équipements et matériels de manutention pour faciliter les opérations de débarquement, en réduire la durée	grue, station de pompage,....
	Aménagements de locaux, équipements et matériels pour l'enregistrement des captures au débarquement, leur pesée (dont système informatique et logiciel), la diffusion de l'information	Bornes de pesée, logiciel d'enregistrement et transmission de données,
	Aménagement de locaux, équipements d'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène	Machine de lavage, ...
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement (43.1)	Équipement et matériels permettant de réduire les consommations énergétiques et d'eau dans les ports et de réduire l'émission de gaz à effets de serres	Station de pompage et de purification de l'eau, système de gestion électronique, ...
	Équipement et matériels utilisant des sources d'énergies renouvelables	Panneaux photovoltaïque, ...
	Matériel d'exploitation utilisant des matériaux bio sourcés ou biodégradables	
	Équipement de traitement, de tri et de valorisation des déchets et des effluents	Zone de collecte, de tri, ...
	Équipement de collecte et de traitement des effluents (dont réseaux)	
	Station d'avitaillement de biocarburant et hydrogène ou autre énergie renouvelable	
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en	Bâtiments, aménagement de locaux équipements et matériels pour améliorer les	Barrière de sécurité, grille d'entrée, ponton...

améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche (43.1)	conditions de sécurité et de travail des usagers de la place portuaire (y compris lors des opérations d'embarquement/débarquement et de mise à terre des apports)	
	Bâtiments, aménagements de locaux et équipements de stockage du matériel de pêche	<i>Zone de stockage du matériel,...</i>
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie (43.2)	Construction, aménagements de locaux, équipements et matériels permettant de débarquer, stocker, enregistrer, préserver la qualité et valoriser les captures non-désirées soumises à l'obligation de débarquement	<i>Chambre froide, conditionnement,</i>
	Equipements favorisant l'amélioration des conditions de travail et l'ergonomie des postes pour la manipulation des captures soumises à l'obligation de débarquement et la partie sous utilisée des captures	

L'annexe 5 présente une liste indicative des investissements prévisionnels par port de pêche.

4.3 Investissements inéligibles retenus en Nouvelle-Aquitaine

Sachant que l'aide FEAMP « ne couvre pas la construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée » - Article 43 CEN° 508/2014 et au vue des objectifs du FEAMP et du PO, des précisions apportées dans le cadre méthodologique et de l'enveloppe financière disponible, les investissements suivants sont retenus comme inéligibles en Nouvelle-Aquitaine:

- La construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée ;
- les travaux de mise aux normes réglementaires ;
- les travaux d'installation électrique (sauf améliorations répondant à l'objectif de transition énergétique) ;
- les travaux d'entretien et de dragage et les équipements attachés à ces opérations ;
- le petit matériel de manutention (transpalettes, charriots élévateur...) ;
- les travaux de réhabilitation/modernisation de digues, quais, pontons (sauf prise en compte de l'obligation de débarquement) – ou les travaux de modernisation/création de pontons pour répondre à un besoin de développement et/ou de mise en sécurité et non à de l'entretien ;
- les travaux de maintenance et de réparation des équipements ;
- l'acquisition de terrain ;
- l'achat de consommables ;
- l'achat de matériel d'occasion ;
- l'achat de matériel à usage non collectif ;
- la prise en charge de taxes, assurances et frais bancaires ;
- les véhicules d'exploitation non mutualisés.

4.4 Barème régional de sélection

Plancher et plafond d'Aides Publiques Totales

Proposition de plancher : 12 000 €

Proposition de plafond : 600 000 €

Grille de sélection pour notation

Critères de sélection portant :	Critères de sélection (cf cadre méthodologique 43)	Proposition de notation		Note maxi possible	Commentaires
sur le bénéficiaire	/	/	/	/	
sur le projet	Optimisation de l'organisation des infrastructures régionales portuaires	0 20 30	Non (ex: investissement redondant, non concerté...) Oui, l'investissement est cohérent avec les autres équipements existants à l'échelle de la façade concernée (ex: nouveau, complémentaire...) Oui, l'investissement est cohérent et peut être mutualisé (ex: sert à plusieurs ports, permet la spécialisation du port...)	30	
	Amélioration de la prise en charge des produits et valorisation de la qualité	0 20 30	Non Oui, l'investissement permet d'améliorer la prise en charge des produits et la qualité, assurant un maintien de l'activité Oui, l'investissement permet d'améliorer la prise en charge des produits et la qualité, et assure une progression de l'activité	30	Appréciation du maintien ou de l'augmentation de l'activité au regard de, par ex : nombre d'acheteurs et/ou de vendeurs, chiffre d'affaire, volume de poissons débarqué...
	Prise en charge des produits soumis à l'obligation de débarquement	0 10	Sans objet Oui, l'investissement permet de prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement	10	
	Contribution à la transition écologique et réduction de l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	0 10 20	Non Oui, en permettant un suivi et un contrôle de l'incidence des activités Oui, en permettant une réduction de l'incidence des activités	20	Réduction de l'incidence : ex réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, traitement, tri et valorisation des déchets et des effluents...
	Attractivité du secteur et amélioration des conditions de travail et de sécurité	0 10	Non Oui, l'investissement permet d'améliorer l'attractivité du secteur et les conditions de travail et de sécurité sur les ports	10	ex: pour les employés de la criée et du port de pêche, pour les navigants et les navires...
TOTAL :				100	

Note éliminatoire

Proposition note éliminatoire : 30 / 100

ANNEXES

Annexe 1 : Article 43 FEAMP pour les ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris

1. Aux fins d'améliorer la qualité, le contrôle et la traçabilité des produits débarqués, ainsi que de contribuer à l'efficacité énergétique, et d'améliorer la protection environnementale, la sécurité et les conditions de travail, le FEAMP peut soutenir les investissements permettant d'améliorer l'infrastructure des ports de pêche, des halles de criée, des sites de débarquement et des abris, y compris les investissements dans les installations de collecte de déchets et de déchets marins.
2. Afin de faciliter le respect de l'obligation de débarquer toutes les captures conformément à l'article 15 du règlement (UE) n°1380/2013 et à l'article 8, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1379/2013 et la valorisation de la partie sous-utilisée des captures, le FEAMP peut soutenir les investissements dans les ports de pêche, les halles de criée, les sites de débarquement et les abris;
3. Afin de renforcer la sécurité des pêcheurs, le FEAMP peut soutenir les investissements en matière de construction ou de modernisation des abris.
4. L'aide ne couvre pas la construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des points de débarquements du décret 89-273 dans la DIRM SA

VILLES OU COMMUNES	PORTS	LIEUX DE DEBARQUEMENT AUTORISES
CHARENTE-MARITIME		
CHARRON	Port du pavé	Quai et cale du port du pavé rive gauche de la Sèvre niortaise
LA ROCHELLE	Port de pêche de Chef-de-Baie	Quais de déchargement des navires hauturiers Quais de stationnement des navires hauturiers Appontements des navires côtiers Cale en pente
	Port de commerce de La Pallice	Quais du bassin à flot du port de commerce
SAINT-MARTIN-DE-RE	Port de Saint-Martin-de-Ré	Quai de la Poitevine Quai Daniel Rivaille
PORT-DES-BARQUES	Port-des-Barques	Cale des fontaines et appontements
SAINT-GEORGES-D'OLERON	Port de Boyardville	Rive gauche de la Charente Quai rive gauche du chenal de la Perrotine
LE CHATEAU-D'OLERON	Port du Château-d'Oléron	Quai du port
SAINT-PIERRE-D'OLERON	Port de pêche de la Cotinière	Quai de la halle à marée (Quai René Delouteau)
LA TREMBLADE	Port de la Tremblade	Quai et cale du colombier Cale et appontement de la grève
BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Port du Chapus	Quais cale et appontement
ROYAN	Port de pêche de Royan	Quai de la halle à marée
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	Port de Mortagne-sur-Gironde	Quai et appontements rive droite du chenal de Montagne
Villes ou communes pendant la période d'ouverture de la civelle		
CHARRON	Port du corps-de-garde	Cale et appontement du corps de garde Rive gauche de la Sèvre niortaise
ROCHEFORT	Port-neuf	Appontement de Port-neuf rive droite de la Charente
SOUBISE	Port de Soubise	Appontement rive gauche de la Charente
L'ÉGUILE-SUR-SEUDRE	Port de l'Éguille	Quais rive gauche de la Seudre
GIRONDE		
BORDEAUX	Bassin à flot numéro un	
LAMARQUE	Port de Lamarque	
PAUILLAC	Port de Pauillac	
SAINT ESTEPHE	Port de Saint Estèphe	
SAINT CHRISTOLY DE MEDOC	Port de Saint Christoly de médoc	
VALEYRAC	Port de goulée	
JAU DIGNAC LOIRAC	appontement de richard	
ST VIVIEN DE MEDOC	Port de St vivien de médoc	
LE VERDON SUR MER	Port bloc	
BOURG SUR GIRONDE	Port de Bourg sur gironde	
BLAYE	Port de Blaye	
BRAUD ET SAINT LOUIS	Porte neuve	
SAINT ANDRONY	La belle étoile	
SAINT CIERS SUR GIRONDE	Les Calonges	
LEGE CAP FERRET	Appontement du Cap Ferret Port de la Vigne L'herbe Le canon Port ostréicole de Piraillan Grand piquey Petit piquey	

	Le four Claouey
ARES	Port ostréicole d'Arés
ANDERNOS LES BAINS	Port ostréicole Port ostréicole du Betey
LANTON	Port de Taussat Port de Cassy
AUDENGE	Port d'Audenge
BIGANOS	Port de Biganos
LE TEICH	Port du Teich
GUJAN-MESTRAS	Port de la Molle Port de la Barbotière Port du Canal Port de Larros Port de Gujan Port de Meyran Port de la Hume
LA TESTE DE BUCH	Port ostréicole du Rocher Port de la Teste de Buch
ARCACHON	Criée
LANDES	
CAPBRETON	Môle sud de la capitainerie
PYRENEES-ATLANTIQUES	
BAYONNE	Port de pêche et de commerce de Bayonne
SAINT JEAN DE LUZ / CIBOURE	Criée
HENDAYE	Quai de Floride

Annexe 4 : Cadre méthodologique de la mesure régionale FEAMP 43

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>

Annexe 5 : Prévisionnel d'investissements par port de pêche sur la programmation

Cette liste non exhaustive est présentée à titre indicatif, elle fait mention des investissements prévus lors de la rédaction du PROEPP par les ports de pêche. Aucun avis du service instructeur sur l'éligibilité ou non des dépenses n'est fait à ce stade.

La Rochelle / Chef de baie

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>-équipement, matériel permettant la prévision des apports</i>	25 000	2017
	<i>-équipements mutualisés de logistiques et de mise en réseau d'information entre les ports</i>	12 000	2017
	<i>-aménagement de locaux, équipements et matériels pour la manipulation et le stockage des produits (réhabilitation locaux, tour à glace, centrale glace, machine à laver les bacs, purification, unité de congélation-surgélation)</i>	2 158 000	2016-2020
	<i>Infrastructures, aménagements de locaux équipements et matériels de manutention pour faciliter les opérations de débarquement et en réduire la durée (grues, transpalettes)</i>	185 000	2017-2018
	<i>Aménagements de locaux, équipements et matériels pour l'enregistrement des captures au débarquement, leur pesée (dont système informatique et logiciel), la diffusion de l'information et la mise en œuvre de la traçabilité des captures commerciales</i>	150 000	2016-2020
	<i>Aménagement de locaux, équipements d'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène</i>	150 000	2016-2020
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>Equipements et matériels permettant de réduire les consommations énergétiques et d'eau dans les ports et de réduire l'émission des gaz à effets de serre (disjoncteur TGBT, onduleur, éclairage LED, photovoltaïque extérieur, aménagement station traitement eau)</i>	237 000	2017-2020
	<i>Equipements de traitement, de tri et de valorisation des déchets et effluents</i>	410 000	2016-2017,2019
	<i>Equipement de collecte et de traitement des effluents (dont réseau) (amélioration dégrilleur et gestion des eaux de rejets)</i>	200 000	2018,2020
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Bâtiment, aménagement de locaux et équipements de stockage du matériel de pêche (huisseries, porte automatique, centrale intrusion, chais d'armement)</i>	126 000	2016-2020
	<i>Bâtiment, aménagement de locaux équipements et matériels pour améliorer les conditions de sécurité et de travail des usagers de la place portuaire (y compris lors des opérations d'embarquement/débarquement et de mise à terre)</i>	591 000	2016-2020
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie	<i>Construction, aménagements de locaux, équipements et matériels permettant de débarquer, stocker, enregistrer, préserver la qualité et valoriser les captures non-désirées soumises à l'obligation de débarquement</i>	200 000	2018
	<i>Equipements et matériels de manutention favorisant l'amélioration des conditions de travail et l'ergonomie des postes pour la manipulation des captures soumises à l'obligation de débarquement et la partie sous utilisée des captures</i>	150 000	2018

La Cotinière

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>Système de centralisation des prévisions d'apport et renvoi aux acheteurs</i>	50 000	2017
	<i>Téléphonie et ordinateurs d'achat écran multiple</i>	15 000	2017-2016
	<i>Calibreuses à poissons et crustacés</i>	100 000	
	<i>Chambre froide</i> <i>Viviers de stockage crustacés et coquillage (réfrigération et oxygène, traitement eau)</i> <i>Bacs de bord, palettes, conteneurs</i> <i>Groupe froid</i> <i>Fabrique de glace</i>	500 000	2017-2020
	<i>Protection intempérie pour quai ? grue ? transpalettes électriques, chariots élévateurs, table élévatrice et gerbeurs de bacs (ergonomie), convoyeur? local de charges des transpalettes</i>	1 000 000	2017-2020
	<i>Système borne interactive de pesée autonome ou avec opérateur crée pour vente</i> <i>Balance de pesée bacs et palettes complètes</i> <i>Matériel de saisie pour de la pesée anticipée, catalogue, logiciel et matériel informatique pour vente publique aux enchères</i> <i>Matériel pour restitution des achats et traçabilité pour les acheteurs (borne bordereau, imprimante)</i>	300 000	2019-2020
	<i>Laveuse industrielle de bacs avec empileur, dépileur</i> <i>Aire de nettoyage conteneurs</i> <i>Vestiaires du personnel et usagers, balayeuses industrielles, centrales de nettoyage, labo pour analyse des surfaces</i> <i>Local stockage produits entretien avec ventilation, Véhicule gestion des déchets portuaires</i>	500 000	2017-2020
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie	<i>Local réfrigéré</i>		
	<i>Chariot élévateur avec tête rotative et caisse de stockage produit de la mer</i> <i>déshydrateur poisson et zone de stockage rejet</i>	150 000	2017-2018
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>Système de contrôle des fuites ponton et criée ; Luminaire led ou assimilé avec détection de mouvement</i> <i>Temporisation et variation des moteurs</i>	250 000	2017-2018
	<i>Panneaux photovoltaïques, éoliennes à plat, hydrolienne</i>	<i>Etude menée par cdc programme territoire à énergie positive</i>	
	<i>Palettes de livraison en amidon</i>		
	<i>Débourbeur et déshuileur zone technique</i> <i>Chambre froide déchet, Pompe de traitement de l'eau de mer rejetée</i> <i>Ionisation et UV pompe eau de mer</i> <i>Débourbeur déshuileur</i>	500 000	2017-2020
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Transpalette, bennes auto basculante, remorque pour transport chaluts</i> <i>grue de déchargement conteneurs à filet</i> <i>Chais ou hangar pour stockage matériel de pêche</i>	150 000	
	<i>Grue, contrôle des accès voiture et ponton, vidéosurveillance, équipement en bouée couronne</i>		

	<i>Chariot élévateur à navire</i>		2017
		1 000 000	

Royan

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>-équipement, matériel permettant la prévision des apports (développement informatique + matériel)</i>	75 000 18 000	
	<i>-équipements mutualisés de logistiques et de mise en réseau d'information entre les ports</i>		
	<i>-aménagement de locaux, équipements et matériels pour la manipulation et le stockage des produits (froid + agrandissement frigo)</i>	200 000 120 000	
	<i>Infrastructures, aménagements de locaux équipements et matériels de manutention pour faciliter les opérations de débarquement et en réduire la durée (charriot élévateur + machine à laver les bacs +rénovation bâtiment + Palans de débarquement)</i>	40 000 100 000 250 000 75 000	
	<i>Aménagements de locaux, équipements et matériels pour l'enregistrement des captures au débarquement, leur pesée (dont système informatique et logiciel), la diffusion de l'information et la mise en œuvre de la traçabilité des captures commerciales</i>		
	<i>Aménagement de locaux, équipements d'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène</i>		
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>Equipements et matériels permettant de réduire les consommations énergétiques et d'eau dans les ports et de réduire l'émission des gaz à effets de serre</i>		
	<i>Equipements de traitement, de tri et de valorisation des déchets et effluents (tri sélectif)</i>	25 000	
	<i>Equipement de collecte et de traitement des effluents (dont réseau)</i>		
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Bâtiment, aménagement de locaux et équipements de stockage du matériel de pêche</i>		
	<i>Bâtiment, aménagement de locaux équipements et matériels pour améliorer les conditions de sécurité et de travail des usagers de la place portuaire (y compris lors des opérations d'embarquement/débarquement et de mise à terre) Achat drague Marché AMO dragage Pontons Contrôle d'accès</i>	1 700 000 60 000 420 000 30 000	
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie	<i>Construction, aménagements de locaux, équipements et matériels permettant de débarquer, stocker, enregistrer, préserver la qualité et valoriser les captures non-désirées soumises à l'obligation de débarquement</i>		
	<i>Equipements et matériels de manutention favorisant l'amélioration des conditions de travail et l'ergonomie des postes pour la manipulation des captures soumises à l'obligation de débarquement et la partie sous utilisée des captures</i>		

Arcachon

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>matériel de pesée connecté</i>		
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie			
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>investissement éventuels liés à l'obligation de débarquement</i>		
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Remplacement de la Tour Aéro Réfrigérante (installation classée ICPE) par un condenseur extérieur à refroidissement d'air.</i>	150 000	

Saint-Jean-de-Luz/Ciboure

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>Optimisation ou refonte du système informatique de la criée pour mise en marché et suivi de la traçabilité en lien avec acheteurs</i>	100 000	
	<i>Fermeture auvent de la criée pour un tri sous froid + sas sur quai chargement des camions</i>	600 000	
	<i>Bornes de pesées informatisées pour traçabilité commercialisation produits débarqués et vendus sur quais débarquements autre que quai Elissalt à Ciboure (Capbreton, Bayonne, Hendaye)</i>	60 000	
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie	<i>Aménagement chambre froide Installation monte-charge pour rangement caisses et optimisation hygiène</i>	850 000	
	<i>Remplacement et modernisation des machines à laver les bacs et les conteneurs</i>	300 000	
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>Améliorer le suivi des fluides frigorigènes et en remplacer certains (froid criée et production de glaces) + système de gestion des consommations</i>	300 000	
	<i>Changement bornes de gestion de l'eau et de l'électricité sur les pontons pour meilleurs suivi des consommations et éviter gaspillage</i>	50 000	
	<i>Amélioration système stockage et livraison de carburant pour éviter gaspillage et pollution des quais et plans d'eau</i>	100 000	

	<i>Mise en œuvre centrale de traitement de l'eau de mer pour le lavage des poissons et des sols</i>	150 000	
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Mise en sécurité des zones portuaires.</i>	120 000	
	<i>Mise en sécurité des zones d'accostage des navires de pêche pour répondre à l'évolution de la flottille. Mise en sécurité des opérations d'embarquement et de débarquement à partir des navires de pêche. Mise en sécurité des usagers.</i>	700 000	

Hendaye

Priorités nationales	Investissements prévisionnels du port de pêche (indicatifs)	Montants prévisionnels (indicatifs)	Calendrier prévisionnel (indicatif)
Améliorer la prise en charge des produits et valoriser la qualité assurée par le producteur (transport, manipulation, opérations de tri, enregistrement, traçabilité commerciale, stockage)	<i>Collecte et vente des produits débarqués par la criée</i>		
	<i>Bornes de pesée automatiques sur points de débarquement collectés par la criée</i>	20 000	2018-2019
Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie			
Favoriser la transition écologique des ports et de manière générale réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement	<i>Equiper la zone technique d'outils et de moyens propres à éviter les pollutions (systèmes de protection quand sablage, cabines de peinture, ...)</i>	360 000 € (proratisable entre usages pêche, commerce et plaisance)	2017-2018
Favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	<i>Mise à niveau du roulev de 300 T pour répondre nouvelle demande mixité des usages</i>	200 000 €	2017
	<i>Installation de pontons dédiés à la pêche et aux réparations à flot</i>	1 200 000 € (proratisable entre usages pêche, commerce et plaisance)	2020 (post dragage Bidassoa)

Annexe 6 : Contacts autorités portuaires et gestionnaires des 6 ports de pêche de Nouvelle-Aquitaine

Port de pêche	Structure porteuse	Président du port de pêche	Directeur / Directeur des services	Coordonnées	Responsable gestion	Coordonnées	Date de fin de concession
Chef de Baie	CCI de La Rochelle et CDA de la Rochelle	Mr COFFRE	Mr BOUILLAUD	05.46.00.39.10 06.80.45.84.98	Mr BOUILLAUD	05.46.00.39.10 06.80.45.84.98	50 ans (du 02/08/1994 au 02/08/2044)
La Cotinière	Commune St Pierre d'Oléron	Mr SUEUR	Mr DUBOIS	05.46.76.42.53 06.87.68.78.06	Mr DUBOIS	05.46.76.42.53 06.87.68.78.06	31/12/2018
Royan	Commune de Royan	Mr CLECH	Mr PASSERAULT	d.passerault@port-royan.com 05.46.38.72.22	Mr RICHAUD	j.richaud@port-royan.com 05.46.38.61.86	31/12/2017
Arcachon	Régie du Port d'Arcachon (EPIC)	Mr FOULON	Mr MASSONNET	diffusion-dgs@ville-arcachon.fr	Mr GAUTIER	direction@port-arcachon.com	50 ans (du 01/01/2017 au 31/12/2067)
Hendaye	Commune d'Hendaye	Mr LASSERRE	Mr NIETO Mme ONDARS	05.59.11.41.31 05.59.47.72.53	Mr PEYRELONGUE	05.59.48.23.04	1979-2029
Saint-Jean-de-Luz / Ciboure	CCI Bayonne Pays Basque	Mr LASSERRE	Mr NIETO Mme ONDARS	05.59.11.41.31 05.59.47.72.53	Mr Le REUN	06.30.52.57.44	2006-2026